

LE GENRE ET LES INSTRUMENTS FONCIERS INNOVANTS

Le Réseau mondial des instruments fonciers (GLTN) s'est donné sept grands objectifs : déployer toute une gamme graduée de droits fonciers, plutôt que de se concentrer exclusivement sur le titre foncier individuel; améliorer et développer la gestion foncière favorable aux pauvres, ainsi que les instruments de tenure foncière ; éliminer les obstacles aux initiatives en cours; aider au renforcement des réseaux fonciers existants; améliorer la coordination d'ensemble des questions foncières ; aider à la mise au point d'instruments fonciers sensibles à la dimension du genre, abordables et utiles aux catégories populaires; et enfin mieux diffuser les connaissances relatives à la sécurité foncière.



Introduction et aperçu général

La mise en œuvre des droits des femmes au foncier, à la propriété et au logement se heurte trop souvent au manque d'instruments fonciers bien adaptés à la condition féminine. L'un des principes fondamentaux du GLTN veut que la dimension du genre soit prise en compte par chacun des instruments fonciers, y compris dans leur processus de conception.

En dépit des efforts continus de tous ceux qui œuvrent à l'amélioration de l'accès et des droits des femmes au foncier les instruments existants favorables aux femmes font rarement l'objet d'un recensement systématique, ou même d'une méthodologie en bonne et due forme pour ce qui est de leur conception. On trouve bien dans les communautés locales de bons exemples de pratiques foncières favorables aux femmes, mais encore faut-il qu'ils soient intégralement répertoriés, applicables ailleurs et d'un coût abordable. Vu les limites des stratégies liant la terre à la condition féminine, fragmentaires et relevant du cas d'espèce, un cadre intégré d'instruments sensibles à la dimension

du genre fait aujourd'hui l'objet d'une demande parfaitement justifiée. Il faut donc un dispositif qui se concentre sur ce que vivent les femmes tout en créant des synergies entre les apports des divers intervenants, parties prenantes et utilisateurs¹.

Pallier les carences liées au genre

L'objectif est ici d'une triple nature : intégrer la dimension du genre dans les instruments fonciers existants ou qui sont à l'étude ; évaluer et déployer à plus grande échelle les instruments existants ; et créer les instruments nouveaux sensibles au genre qui vont pallier les carences qui auront pu apparaître.

Ces instruments doivent être innovants, favorables aux plus pauvres, applicables à diverses échelles, et efficaces. Il est vrai que cette tâche n'en est qu'aux préliminaires, puisque les méthodes d'intégration du genre n'ont jamais été répertoriées, les données disponibles sont fragmentaires, les bonnes pratiques sont mal diffusées et mal partagées, et il n'existe quasiment aucun instrument foncier sensible

au genre qui soit transposable ailleurs. Plutôt que de créer des instruments passifs à partir d'hypothèses générales sur la condition féminine et qui dans la pratique réduisent la participation des femmes et leurs possibilités de choix, il faut des instruments bien adaptés, actifs, et dont la mise au point fait participer les femmes à chaque étape. L'approche qui s'appuie sur les réalités du terrain va tirer parti du savoir-faire des femmes et prendre en compte leurs conditions de vie et leurs besoins, tout en leur permettant de faire des choix en connaissance de cause. La mise au point d'instruments peut être l'occasion d'une dynamique d'apprentissage collectif, plutôt qu'une stérile routine technique.

Une large gamme s'impose

Une gamme complète d'instruments intégrant la dimension du genre et reliés entre eux s'impose si l'on veut préserver la sécurité foncière des femmes ; cela passe par des systèmes de gestion foncière bien adaptés, ainsi que par des régimes fonciers assouplis comme par exemple la tenure partagée.

¹ See Kabeer, N (2003) *Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals* (London: Commonwealth Secretariat).



LE GENRE ET LES INSTRUMENTS FONCIERS INNOVANTS



La reconnaissance de la diversité des femmes et de leurs conditions d'existence (que ce soit leur expérience vécue, le VIH-sida, les violences conjugales ou les suites d'un conflit) exige que la dimension du genre soit intégrée dans les politiques liées aux données géographiques ainsi qu'à l'utilisation, l'aménagement, l'administration et l'enregistrement des terres. Les instruments s'imbriquent souvent les uns aux autres pour former des panoplies bien intégrées. Par exemple, le respect des droits de succession passe par un certain nombre d'instruments. Ainsi, ceux qui font le lien entre le registre foncier et celui de l'état-civil, comme ceux qui assurent l'accès sans distinction de sexe aux processus de règlement des litiges, doivent être en corrélation avec des régimes d'administration des successions qui intègrent la dimension du genre.

Le pilotage du processus

L'idéal serait que les instruments fonciers soient mis au point au sein même des populations qui les utilisent. Pourtant, ils résultent souvent de synergies entre les pratiques locales et les interventions de professionnels, d'experts ou de politiques publiques, et souvent ne peuvent pas s'adapter à toutes les échelles. À l'heure actuelle, ces quatre grandes sources potentielles se coordonnent ou se consultent rarement sur ce qui touche à l'intégration du genre dans les instruments fonciers. Les associations locales et les collectifs de femmes sont les mieux à même d'agir comme canaux d'écoute, de mobilisation et d'exécution, ainsi que pour remettre en cause les pratiques discriminatoires de nature culturelle tout en proposant des solutions. Toutefois, les collectifs de femmes ont largement échoué à faire de

la tenure collective un régime de sécurité foncière en bonne et due forme.

Le rôle des professionnels du foncier dans la mise au point d'instruments fonciers n'est pas à sous-estimer, mais ils ont souvent fait preuve de résistance à la dimension du genre. Les consultations limitées entre collectifs de femmes, associations locales et professionnels du foncier ne sont toujours pas parvenues à faire pleinement reconnaître les pratiques de terrain des femmes dans le processus de conception de nouveaux instruments. Responsables et agents d'exécution, y compris les services fonciers de l'Etat, sont souvent incapables de résoudre la question du régime foncier de fait ou de droit. Les politiques foncières publiques et leurs stratégies de mise en œuvre s'appuient souvent sur des attentes non fondées à l'égard d'instruments existants et en l'absence de véritable communication entre professionnels et collectifs de femmes. Les organismes d'aide au développement et leurs experts consacrent énormément de temps et de ressources à promouvoir l'analyse des caractéristiques liées au genre et au recensement des instruments ; mais leur succès reste souvent limité par manque de coordination entre les principaux intervenants dans la mise au point des instruments.

Une approche systématique par étapes

Le dispositif d'intégration du genre ici proposé comporte une série d'étapes, stratégies et méthodologies pour la mise au point d'instruments systématiquement adaptés, qui va des préparatifs et de l'analyse initiale jusqu'à leur mise à l'essai et leur évaluation. Chaque étape nécessite des apports, directives, listes de pointage

et programmes d'action de la part des parties prenantes et des experts.

Ce dispositif va s'appuyer sur le réseau GLTN tout au long des huit étapes suivantes:

1. Partager l'information sur les méthodes d'intégration du genre au foncier
2. Eliminer les obstacles à la compilation de données ventilées par genre
3. Analyse participative de la dimension du genre en matière foncière
4. Mise au point d'un cadre général qui intègre la dimension du genre
5. Passage en revue des instruments fonciers
6. Mise à l'essai et déploiement à plus grande échelle des instruments existants
7. Evaluation participative des instruments
8. Intégrer la dimension du genre dans la gouvernance foncière au moyen d'instruments bien adaptés.

Aucun partenaire n'est en mesure à lui tout seul de mener à bien ce long et ardu processus. Il y faut une feuille de route clairement définie, ainsi qu'une bonne collaboration et des directives communes entre les partenaires. Intégrer la dimension du genre dans le processus de mise au point d'instruments n'exige pas que de la passion et de l'engagement : il faut mettre en commun les capacités, l'expertise et l'expérience des divers partenaires. Le réseau GLTN peut assurer la coordination et fournir le dispositif d'appui voulus pour permettre aux partenaires de relever, chacun en fonction de son avantage comparatif, ce défi vital qu'est la sécurité d'occupation foncière pour les femmes.

² Mukhopadhyay, M (2001) *Gender Perspectives on Property and Inheritance: A Global Sourcebook* (Amsterdam: Oxfam and KIT)

Photos: Eduardo López Moreno, Suzi Mutter/UN-HABITAT

Contact Information

For further information, please contact the Global Land Tool Network Secretariat:

GLTN Secretariat, Land Tenure and Property Administration Section • UN-HABITAT • P.O. Box 30030 Nairobi 00100, Kenya
Tel. +254 (0)20 762 31 16 • Fax. +254 (0)20 762 42 56 • Email: gltn@unhabitat.org